

Objectifs :

- Connaître les autorisations d'urbanisme spécifiques en fonction des travaux envisagés
- Identifier les deux principales procédures de division de terrains, le permis d'aménager et la déclaration préalable, savoir les mettre en oeuvre
- Prévoir les difficultés pouvant survenir après une décision municipale et les intégrer dans le calendrier de vente

Participants :

Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou, lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire
Les personnes qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau
Les personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier

Prérequis :

une expérience dans le domaine de l'immobilier est souhaitée

810 €

(non assujetti à la TVA)



14 heures



2 jours

Dates et villes

Lyon - 04 72 53 88 00

- 12/06, 13/06
- 03/09, 04/09
- 16/12, 17/12

Le contenu

Quelques préalables sur l'urbanisme et l'intermédiaire en immobilier

- La relation urbanisme et immobilier
- Les grands principes du droit de l'urbanisme
- La responsabilité juridique de l'intermédiaire de l'immobilier

Le certificat d'urbanisme : un document d'information

- Son objet
- La procédure
- Ses effets

Les autorisations de construction : permis de construire et déclaration préalable de travaux

- Leurs champs d'application
- Le contenu de la demande d'autorisation
- Le déroulement de l'instruction
- Le rendu de la décision municipale
- Les formalités obligatoires à effectuer après la décision municipale

Les autorisations de division foncière : permis d'aménager et déclaration préalable de division foncière

- La division foncière :
 - Définitions
 - Les motifs de l'opposition à une opération de la division foncière
- Permis d'aménager et déclaration préalable de division foncière :
 - Des champs d'application différents
 - La prise en compte des délais d'instruction dans le processus de négociation foncière

Le contentieux des autorisations d'urbanisme

- Qui peut exercer un recours contre un permis de construire ?
- Les types de recours :
 - Le recours gracieux
 - Le recours contentieux
 - Le référé-suspension
- Les conséquences sur les calendriers de négociation et de signature des actes de vente.
- Comment prévenir un recours contre un permis de construire ?

Moyens pédagogiques et d'encadrement

Moyens pédagogiques et d'encadrement :

Formation interentreprises avec alternance d'apports théoriques et pratiques.

Pédagogie active : Echanges, analyses de pratiques, mises en situation, cas réels d'entreprises

Support de formation remis aux participants.

Groupe de 3 à 12 participants maximum.

Formation animée par un de nos formateurs experts de son domaine et sélectionné selon un processus qualité certifié. Les formateurs sont accompagnés par notre pôle pédagogique intégré « [Agir et Apprendre](#) ». Parcours du formateur disponible sur simple demande.

Suivi et évaluation de la formation :

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation notamment au travers de QCM, mises en situations, mises en pratiques, présentations... Qui feront l'objet d'une analyse/correction et d'un retour du formateur.

Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et un tour de table collectif est réalisé avec le formateur en fin de formation.

